

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 6 avril 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Pouvoir de Claude SAVIGNAC

Pouvoir de Renaud BERETTI

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MT DU CHAT
CONJUX
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Renaud BERETTI
Marie-Pierre FRANCOIS
Nicole FALCETTA
Claude SAVIGNAC
Denise DE MARCH

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint - pôle Développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Déchets

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Quentin CLERC
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Responsable du service Tourisme
Directrice de cabinet
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 mars 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 142 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 30 votants.

EAU POTABLE

**Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour la diminution des fuites aux hameaux les Légers, la Neuve et le Faubourg (commune du Montcel) -
Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle le transfert de la compétence eau potable à la CALB, depuis le 1^{er} janvier 2017, et souligne l'importance de réaliser des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable sur le territoire de Grand-Lac

Il indique par ailleurs que le secteur de distribution d'eau potable sur la Commune du Montcel est alimenté par les sources de Viplane et de La Meunaz, ces sources sont situées dans le bassin versant du Sierroz. Or, des mesures de résorption des déséquilibres quantitatifs de la ressource en eaux dus aux prélèvements doivent être engagées dans ce bassin classé en ZRE (zone de répartition des eaux).

La Commune du Montcel qui observe un rendement faible, et en deca du seuil réglementaire, a élaboré en 2015 et 2016 un diagnostic visant à établir un plan d'action afin de diminuer les pertes et d'améliorer le rendement de son réseau. Les travaux consistent à la mise en œuvre de ce plan d'action, les travaux s'inscrivent dans le Plan d'action de la Gestion de la Ressource en Eau du territoire (PGRE).

Le montant prévisionnel de l'opération en euros hors taxes est détaillé comme suit :

NATURE COÛT	PÉRIODE	MONTANT HT
Renouvellement AEP Le Faubourg	2017	56 000,00 €
Renouvelle AEP La Neuve et les Légers	2018-2019	360 000,00 €
Etude et dossier de demande de subvention	2017	4 500,00 €
Maitrise d'œuvre travaux 2017	2017	4 500,00 €
Maitrise d'œuvre travaux 2018-2019	2018-2019	20 000,00 €
Coordination SPS	2018-2019	2 000,00 €
Contrôle et essais de réception 2017	2017	1 000,00 €
Contrôle et essais de réception 2018-2019	2018-2019	5 000,00 €
Montant total de l'opération 2017	2017	66 000,00 €
Montant total de l'opération 2018-2019	2018-2019	387 000,00 €
Montant total de l'opération	2017-2019	453 000,00 €

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès des organismes susceptibles de financer ces opérations, soit l'Agence de l'eau et le Département de la Savoie.

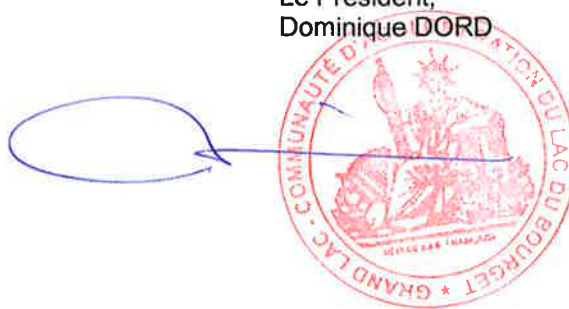
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour la diminution des fuites aux hameaux les Légers, la Neuve et le Faubourg sur la commune du Montcel,
- AUTORISE le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du PGRE et sollicite les subventions les plus élevées possibles,

- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs.

Aix-les-Bains, le 6 Avril 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Eau potable - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour la diminution des fuites aux hameaux Les Légers, la Neuve et le Faubourg (commune du Montcel) - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 11/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2017

Numéro de l'acte : d1792 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170406-d1792-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions